



CHSCTD du 14 novembre 2019

Déclaration préalable de l'UNSA Éducation

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTSD des Côtes d'Armor,

Depuis le dernier CHSCTD, le drame de Pantin a eu lieu et nous ne pouvons pas faire sans saluer notre collègue Christine Renon et évoquer la mise en lumière abrupte des difficultés par nos collègues directeurs et des autres personnels de l'Éducation Nationale.

Les chiffres donnés sur le nombre de suicides dans l'Éducation nationale nous effraient, a fortiori ceux des deux derniers mois. Il y a donc bien urgence à agir pour améliorer les conditions de travail pour tous les personnels de l'Éducation Nationale.

Au nom de l'UNSA-Éducation, nous réitérons en cette instance les demandes portées nationalement de manière intersyndicale :

- une réelle amélioration des conditions de travail des directeurs et directrices d'école, des enseignant·es et de tous les personnels qui font vivre les écoles, les établissements et les services
- une meilleure reconnaissance de leurs professionnalités
- des mesures pour garantir la santé, la sécurité et le bien-être au travail et le développement des services de médecine de prévention
- une organisation moins verticale et moins injonctive des écoles, établissements et services. L'organisation d'un travail plus collectif et à des rythmes plus respectueux de la qualité de vie au travail
- les moyens utiles indispensables au bon fonctionnement des écoles, des établissements et des services ainsi que les créations d'emplois nécessaires pour l'ensemble des personnels.

Enfin, l'UNSA-Éducation dénonce, une nouvelle fois, la suppression programmée des CHSCT qui aggravera la prise en charge de celles et ceux qui sont en souffrance.

De la même façon, nous dénonçons la fin du suivi syndical lors des opérations de mutation, nous continuerons à nous battre dans l'intérêt de nos collègues car cette loi dite de transformation de la Fonction publique n'améliorera en rien les conditions de travail de nos collègues.

Pour ce qui concerne la Direction d'école, nous nous félicitons des mesures actées lors du CTM du 13 novembre, pour donner suite au courrier envoyé par le SE-UNSA, qui devraient avoir une déclinaison rapide dans le temps :

- un moratoire des enquêtes jusqu'aux vacances avant des mesures d'allègement administratif au mois de janvier
- un jour de décharge de direction supplémentaire avant les vacances (en garantissant la continuité du service)
- la mise en place des comités de suivi départementaux dès cette période.

Nous terminerons par évoquer toujours et encore la problématique de plus en plus importante des enfants à troubles du comportement sévères que subissent nos collègues enseignants et AESH. Il y a urgence à ce que tous les services de l'état prennent en compte cette problématique grave de société.

Cela devrait être la priorité de notre ministère, de notre gouvernement plutôt que d'enchaîner les réformes à toute vitesse, méthode récurrente dommageable pour nos collègues et leurs conditions de travail.

Nous vous remercions de votre attention.

Robin Maillot, pour l'UNSA Éducation